



Avis aux termes de l'article 12

Renseignements supplémentaires requis pour respecter les modalités d'homologation conditionnelle

Nom du produit : SERENADE MAX

Numéro d'homologation : 28548

Numéro de demande : 2006-0058

Numéro de l'ARLA : 1430754

Les renseignements énumérés ci-dessous doivent être produits durant la période de validité de l'homologation conditionnelle prenant fin le **31 décembre 2008**, et présentés à l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire au plus tard le **1^{er} décembre 2008**, accompagnés des CODO précisés. Toutes les modalités d'homologation doivent être respectées; les dossiers incomplets ne seront pas considérés.

PARTIE M2 CARACTÉRISATION ET ANALYSE DU PRODUIT

CODO : M2.11

Titre : Stabilité à l'entreposage

Détails : Des données sur la stabilité à l'entreposage de Serenade MAX sont requises.

PARTIE 10 VALEUR

CODO : 10.2.3.3

Titre : Efficacité – Essais à petite échelle (au champ et en serre)

Détails : Deux essais de confirmation sont exigés afin d'attester de l'efficacité de Serenade MAX contre l'alternariose de la tomate.